



Annexe n°4 : Explicatifs sur les variations comptes 2025 vs budget 2025

Lors des exercices précédents, les écarts de $\pm$ CHF 4'000 étaient commentés. Des explicatifs concernant ces dépassements sont fournis ci-dessous.

1 ADMINISTRATION GENERALE

101 *Conseil Communal*

101.306.0 *Indemnités des commissions et délégations*

Les diverses commissions ont été plus sollicitées et les coûts se sont avérés bien plus élevés que budgétés. De plus, la commission gestion et finances a été plus sollicitée qu'en 2024, avec un passage de CHF 4'716.25 à CHF 5'722.50 en 2025.

102 *Municipalité*

102.300.1 *Vacations et heures diverses*

Il s'agit des vacations des municipaux, celles-ci se sont avérées plus élevées que budgétées et que les comptes 2024. Les différents projets communaux, ainsi que les divers recrutements qui ont lieu en 2025 expliquent cette variation.

110 *Administration*

110.301.0 *Traitement du personnel*

Suite aux divers engagements, les salaires de l'administration ont été revus. De plus, Mme Giordano a continué à travailler pour la commune à hauteur de 30% pour accompagner la nouvelle secrétaire municipale dans sa mise en place, ce qui n'avait pas été pris en compte lors de la réalisation du budget 2025.

110.318.0 *Honoraires et prestations de service*

Il s'agit des divers frais de licences et autres prestations de service. Le budget s'est avéré bien trop faible. Il semblerait que le budget n'ait pas tenu compte des coûts de CHF 9'756.75 d'Holinger SA pour l'étude concernant la renaturation du ruisseau.

110.351.7 *Part. aux charges LEB-CarPostal-Publicar-M2*

Après vérification, la DGMR a transmis en juillet 2024 les informations budgétaires 2025. Les coûts estimés pour la commune s'élevaient alors à CHF 69'511.65. Le budget 2025 semble d'être basé sur les coûts 2024 et non sur le budget estimé fourni par la DGMR, ce qui explique l'important écart entre les comptes 2025 et le budget 2025.



110.436.0 Remboursement de tiers, ass. et div.

Il n'était pas possible de prévoir les cas d'accidents des employés communaux qui ont eu lieu en 2025. Des indemnités de la SUVA à hauteur de CHF 9'422.95 ont été comptabilisées comme remboursements.

110.451.0 Subventions

Il s'agit de deux subventions reçues pour des études de faisabilité. Les factures pour ces études ayant été comptabilisées en 2024 sous le compte « 110.318.0 – Honoraires et prestations de services », il est normal que les subventions reçues se trouvent sous l'administration générale.

110.490.0 Imputation interne - employés communaux

Il s'agit des imputations internes des employés. Le budget s'est avéré trop faible.

2 FINANCES

210 Impôts

À l'exception de certains impôts qui sont facturés par la commune directement, il s'agit des montants définitifs reçus par le Canton dans le bouclage des impôts du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Comptes selon bouclage des impôts

Produits des impôts selon bouclage canton - 2025				
Variation des impôts entre le budget et les comptes 2025	Comptes - 2025	Budget - 2025	Variations en CHF	Variation en %
210.400.10 Impôt sur le revenu	1'774'665.26 CHF	1'560'000.00 CHF	214'665.26 CHF	13.8%
210.400.2 Impôt sur la fortune	253'087.61 CHF	180'000.00 CHF	73'087.61 CHF	40.6%
210.400.3 Impôt à la source	58'419.72 CHF	27'000.00 CHF	31'419.72 CHF	116.4%
210.401.1 Impôt sur le bénéfice personnes morales	93'477.25 CHF	70'000.00 CHF	23'477.25 CHF	33.5%
210.401.2 Impôt sur le capital personnes morales	5'581.85 CHF	3'000.00 CHF	2'581.85 CHF	86.1%
210.401.3 Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.	9'481.15 CHF	- CHF	9'481.15 CHF	
210.402.0 Impôt foncier	170'028.35 CHF	163'000.00 CHF	7'028.35 CHF	4.3%
210.404.0 Droits de mutation	130'729.70 CHF	15'000.00 CHF	115'729.70 CHF	771.5%
210.405.0 Impôt sur les successions et donations	135.00 CHF	- CHF	135.00 CHF	
210.406.1 Impôt sur les chiens	7'550.00 CHF	6'700.00 CHF	850.00 CHF	12.7%
210.409.0 Récupération après défalcation	258.41 CHF	10'000.00 CHF	- 9'741.59 CHF	-97.4%
210.410.0 Patentes de boissons et tabac	921.00 CHF	1'200.00 CHF	- 279.00 CHF	-23.3%
210.422.0 Intérêts de retard	30'697.94 CHF	10'000.00 CHF	20'697.94 CHF	207.0%
210.436.2 Remboursement de frais, office des poursuites	2'543.43 CHF	1'500.00 CHF	1'043.43 CHF	69.6%
210.441.0 Recettes cant.-gains immobiliers	109'006.60 CHF	80'000.00 CHF	29'006.60 CHF	36.3%
210.441.15 Recettes cant. Frontaliers	28'726.05 CHF	10'000.00 CHF	18'726.05 CHF	187.3%
210.444 RIE III convention canton-commune	9'003.48 CHF	9'944.00 CHF	- 940.52 CHF	-9.5%
TOTAL	2'684'312.80 CHF	2'147'344.00 CHF	536'968.80 CHF	25.0%



Charges des impôts - 2025					
Variation des impôts entre le budget et les comptes 2025		Comptes - 2025	Budget - 2025	Variations en CHF	Variation en %
210.318.0	Frais de perception des impôts	15'276.47 CHF	12'000.00 CHF	3'276.47 CHF	27.3%
210.329.0	Intérêts rémunérateurs	1'604.62 CHF	- CHF	1'604.62 CHF	
210.330.1	Défalcation impôts et autres taxes	15'460.01 CHF	10'000.00 CHF	5'460.01 CHF	54.6%
TOTAL		32'341.10 CHF	22'000.00 CHF	10'341.10 CHF	47.0%

220 Service financier

220.352.01 NPIV - compensation des villes

Le montant budgété en 2025 s'élevait à CHF 504'187 et selon le décompte provisoire fourni par le canton, le total pour 2025 est de CHF 478'954.

Cette part de la péréquation vise à compenser les villes pour leurs charges en lien avec les prestations fournies qui bénéficient à une population plus large que la leur. Cette compensation se décompose en deux axes :

1) Compensation selon la population

Basée sur des paliers progressifs, plus la population est élevée, plus la commune reçoit de CHF par habitant ;

2) Compensation des déficits des lignes de trafic urbain

Compense les communes qui participent au financement des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain à hauteur de 60%

220.452.001 NPIV - péréquation des ressources

Le montant budgété en 2025 s'élève à CHF 898'970 et selon le décompte provisoire fourni par le canton, le total pour 2025 est de CHF 676'443. Cette part de la péréquation vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes suite à des différences de capacité financière. Elle comprend trois instruments principaux :

1) Solidarité fiscale

Les communes dont le revenu fiscal standardisé est supérieur à la moyenne versent un montant qui correspond à 80% de l'écart à la moyenne. Celles qui à l'inverse ont un RFS inférieur à la moyenne reçoivent un montant de 80% de l'écart à la moyenne.

Le Revenu fiscal standardisé (RFS) est le revenu théorique que chaque commune pourrait générer avec un coefficient d'imposition moyen de 67.6 et un taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier ;

2) Dotation minimale



Les communes qui ont un RFS par habitant inférieur à 90% de la moyenne, et ce malgré les effets de la solidarité principale bénéficient d'une contribution leur permettant d'atteindre ce seuil minimal ;

3) Prélèvements conjoncturels

Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers. Après déduction du montant concernant le coût de gestion du système de péréquation (CHF 450'000), les montants restants sont répartis en francs par habitant entre les communes ;

220.452.002 NPIV - péréquations des besoins

Le montant budgété en 2025 s'élève à CHF 100'452 et selon le décompte provisoire fourni par le canton, le total pour 2025 est de CHF 127'188.

Ce poste de la péréquation cherche à diminuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

320 Forêts

320.352.0 Groupement forestier - frais administratifs + 320.352.1 - Groupement forestier - frais d'exploitation

La participation des communes était budgétée à CHF 71'000, mais s'élève finalement à 155'767.40, ce qui représente quelque 219 % de dépassement. Le coût passe dès lors de CHF 80/ha à CHF 171.55/ha. Cet écart budgétaire résulte directement de dépassements significatifs dans plusieurs postes (soins sylvicoles, exploitation normale et exploitation forcée) du budget du groupement forestier de la Menthue.

320.451.0 Participations et subventions

Il s'agit de la subvention pour l'entretien courant des cours d'eau versée par la DGE.

35 Bâtiments communaux

3510 Grande salle

3510.331.0 Amortissements

Le budget ne tenait pas compte du début de l'amortissement des panneaux photovoltaïques de la grande salle.

3510.390.0 Imputation interne - employés communaux –

Il s'agit des imputations internes des employés communaux et des municipaux. Le budget ne prenait pas en compte la répartition des heures de l'apprenti.

3510.436.1 Remboursement de tiers



Ce compte regroupe la facturation des frais de chauffage pour l'ASIRE, ainsi que la rétribution pour la production photovoltaïque d'un montant de CHF 16'421.30.

3511 UAPE

3511.312.0 Électricité et chauffage UAPE

Les coûts 2025 sont plus élevés que le budget. Il s'agit des factures de la Romande Energie et des coûts de chauffage de l'ASIRE.

3521 Collège Nord

3521.314.0 Entretien du bâtiment

La chaudière a dû être remplacée en août pour un montant de CHF 11'739, ce qui explique que le budget de CHF 1'000 soit largement dépassé.

3522 Immeuble du collège Sud

3522.311.0 Achat de matériel, mobilier

Le montant concerne l'achat et la mise en service d'une nouvelle machine à laver et d'un nouveau séchoir, aucun montant n'avait été budgété pour ces achats, les problèmes étant intervenus après la validation du budget 2025.

3522.314.0 Entretien du bâtiment

L'entretien du bâtiment s'est révélé plus élevé que budgété en raison des diverses pannes sur les machines, ainsi que du changement non budgété de la chaudière à gaz pour CHF 9'500.

353 Autres bâtiments

353.315.0 Entretien installation congélateur

Le budget 2025 s'est avéré trop faible en raison du remplacement imprévu du compresseur du congélateur pour un montant de CHF 6'747.50.

354 Cantine du terrain de foot et installations

354.313.0 Achat fournitures, prod. entretien, engrais

Les achats de produits et petits matériels sont avérés plus élevés que budgétés.

354.314.0 Entretien bâtiment et installations

Le budget s'est révélé insuffisant. En effet, des travaux ont été entrepris pour le lambris de l'avant-toit de la buvette pour CHF 6'000 et cela ne semble pas avoir été budgété. Il y a aussi eu des interventions sur le chauffage à gaz et sur les douches des vestiaires.

354.314.1 Entretien installations terrains

Ce sont les dépenses pour la préparation du terrain de foot, le budget s'est avéré trop faible.

354.390.0 Imputation interne - employés communaux



Il s'agit des imputations internes des employés communaux et des municipaux, qui sont plus élevées que budgétées. Le budget ne prenait pas en compte la répartition des heures de l'apprenti.

355 *Ancien Battoir*

355.423.0 Locations Ancien Battoir

Le montant des locations reste inchangé et correspond au budget. En revanche, un montant de CHF 4'200 venant des exercices précédents vient impacter le compte. Il s'agit d'une régulation suite à un différend concernant les loyers. Le montant est abandonné selon décision municipale du 24 février 2026.

4 Travaux

420 *Service de l'urbanisme et du territoire*

420.318.5 Honoraires de géomètre et divers

Le budget 2025 prévoyait un montant de CHF 20'000 pour couvrir les frais liés au PACom. Ce montant s'est avéré insuffisant. La situation n°6 d'AlphaGeo concernant ce dossier s'est élevée à CHF 27'000. Le solde concerne la mise à jour du SIT communal.

420.318.51 Honoraires et frais d'expertise

Divers honoraires et frais d'expertises moins élevés que budgétés.

420.431.3 Émoluments permis de construire

Il s'agit principalement de dispenses d'enquête. Le montant budgété s'est avéré trop élevé, les dossiers étant encore en cours de traitement.

420.436.0 Remboursement de tiers

Il s'agit de versement d'indemnités touché par la commune concernant des recours rejetés.

430 *Routes*

430.311.0 Achat de matériel

Il s'agit des coûts liés à la fourniture et à la pose d'une borne de chargement pour véhicule. Les coûts budgétés se sont avérés bien trop élevés.

430.313.5 Achat de produits pour le salage

Les achats de sel à neige ont été bien plus bas que budgétés.

430.314.2 Entretien des routes

Ce compte comprend divers travaux de marquage et de signalisation. Le budget 2025 tenait compte de travaux de sécurisation de diverses zones piétonnes.



430.314.3 Entretien de l'éclairage public

Le montant dépasse le budget pour plusieurs raisons.

- A. À cause de l'accident du car postal. Les coûts suivants concernent cet incident et correspondent à une partie du montant remboursé par la Poste sous le compte « 430.436.0 Remboursement de tiers » :
 - Georges Demierre, fact. F0250198/8027, remise en état des bordures et création de socles candélabre Rte d'Echallens CHF 11'800 ;
 - Pierre Mivelaz SA, fact. 250397, remise en état éclairage public suite à l'accident avec le car postal CHF 12'132.45.
- B. Aux coûts d'installation d'éclairage public au chemin du Pay pour CHF 5'100 et au parking de la grande salle pour CHF 16'200.

430.318.0 Déblaiement neige et salage

Pendant l'exercice 2025, les besoins en déneigement et salage ont été moindres, ce qui explique la différence entre le budget et les comptes 2025.

430.331.2 Amortissements Routes

Le budget ne semblait pas tenir compte des amortissements à venir en 2025 sur les routes.

430.436.0 Remboursements de tiers

Il s'agit principalement du remboursement de la Poste Suisse, pour un montant de CHF 26'153.35, à la suite à l'accident de car postal du 30.12.2024, ainsi que des amendes de stationnement encaissées.

430.436.1 Macaron stationnement

Un budget de CHF 8'000 avait été passé sous le compte « 430.436.0 – Remboursements de tiers » pour les ventes de macarons de stationnement. Pour une meilleure lecture, un compte propre à la vente des macarons a été ouvert. Les comptes 2025 se sont avérés plus élevés que budgétés.

431 Machines, matériel, outillage

431.311.0 Achat de matériel, machines, outillage

Les coûts concernent l'achat d'une souffleuse et l'achat d'un Fiat e-scudo pour un montant de CHF 28'500 qui n'avait pas été budgété.

441 Parc public

441.311.0 Achat de matériel, jeux...

En 2024, un montant de CHF 20'000 avait été budgété pour renouveler les installations ludiques du parc public. Ce montant n'ayant pas été utilisé, il avait été provisionné via le fonds de réserve générale. Un montant complémentaire de CHF 20'000 a été budgété en 2025. Afin



de respecter les principes comptables, la dissolution de la provision prévue pour les jeux a été portée au compte 441.480.0 « Prélèvement au fonds de réserve ». Les coûts 2025 sont donc légèrement plus faibles que budgétés en prenant en compte la dissolution de la provision (CHF 53'691.35 diminué des CHF 20'000).

441.314.0 Entretien

Un montant de supplémentaire de CHF 20'000 avait été budgété pour les jardins familiaux, mais le projet n'a pas encore eu lieu, raison pour laquelle seul CHF 4'129.40 concernant la fourniture de plaquettes et l'abattage d'un arbre est porté en compte.

441.480.0 Prélèvement au fonds de réserve

Dissolution de la provision pour les nouveaux jeux.

442 Cimetière

442.311.0 Achat de matériel

Les CHF 8'000 concernent un acompte pour l'achat de plaques pour le Colombarium. Le montant budgété de CHF 30'000 pour 2025 concernait l'acquisition d'un nouveau columbarium.

442.314.0 Entretien

Le budget prévoyait un montant de CHF 5'000, mais aucune dépense n'a été effectuée.

443 Talus, haie, bosquets, aménagements floraux

443.314.0 Entretien

Il s'agit des coûts pour la taille et l'entretien des différentes zones, ainsi que les arrangements pour les parterres fleuris et l'abattage d'arbre dans le parc. Les coûts dépassent largement le budget. Cependant, les factures ont été passées intégralement sous « talus, haies, bosquets » et certains montants avaient visiblement été budgétés dans les entretiens courants des lieux spécifiques.

453 Centre de tri et de récupération

453.314.1 Entretien

Il n'y a pas eu de coût concernant de l'entretien en 2025.

453.318.1 Enlèvement des matériaux

Les factures 2025 se sont avérées moins importantes que budgétées.

460 Réseaux d'égouts et d'épuration

460.312.0 Électricité

Les factures de la Romande Energie ont fortement diminué entre 2024 et 2025 à la suite de l'installation de panneaux photovoltaïques.



460.314.1 Entretien STEP

Le budget 2025 prévoyait la mise en place d'un système de contrôle de l'oxygène du bassin d'aération, mais cela n'a apparemment pas été réalisé, raison pour laquelle les coûts 2025 sont inférieurs au budget.

460.318.1 Enlèvement boues et matériaux dégrillage

Il s'agit des coûts Valorsa d'évacuation de boues de STEP liés à la vidange d'un des lits de roseaux. Le montant s'élève à CHF 22'256 et n'avait pas été budgété. La provision pour lit de roseaux étant largement insuffisante pour couvrir les coûts et le résultat de l'exercice étant bénéficiaires, cette dernière n'a pas été utilisée.

460.331.5 Amortissement "lits de roseaux"

Un amortissement a été budgété pour 2025, or il s'agit d'une erreur, les lits de roseaux ayant été entièrement amortis en 2024.

460.381.0 Provision pour vidange lits de roseaux

Il s'agit de l'attribution de CHF 1'000 au fonds de réserve pour vidange et élimination des boues selon le préavis 01/2007.

460.332.0 Amortissement supplémentaire

Il s'agit de la reprise de réserves pour l'amortissement des panneaux photovoltaïques de la STEP selon le préavis 02-2024. L'écriture doit être passée en deux temps afin de respecter les principes comptables.

460.381.1 Provision pour STEP

Les comptes du réseau d'égouts et d'épuration doivent être équilibrés, raison pour laquelle une provision est constituée. Les charges et les produits ayant varié par rapport au budget 2025, il est normal que l'attribution soit influencée en conséquence.

460.434.0 Taxes d'introduction

Ce sont les facturations concernant les permis d'habiter, d'utiliser et de construire. Le budget prévoyait une entrée de CHF 66'020, mais la commune n'a émis aucune facture concernant ces prestations, les dossiers étant toujours en cours de finalisation.

460.436.0 Remboursement de tiers

Il s'agit du retour de Polyalert de CHF 488.86 pour le retour de l'alerte sirène et des retours de la Romande Energie pour la production photovoltaïque.

460.480.0 Prélèvement au fonds de réserves

Il s'agit de la reprise de réserves pour l'amortissement des panneaux photovoltaïques de la STEP selon le préavis 02-2024. L'écriture doit être passée en deux temps afin de respecter les principes comptables.



5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510 Enseignement primaire

510.352.1 ASIRE, enseignement primaire et secondaire

Le montant est bien plus faible que budgété, l'ASIRE selon son décompte final transmis en mars 2026 doit rembourser CHF 91'262.50 à la commune.

580 Temples et cultes

580.436 Remboursement de tiers

Aucun montant n'était budgété. Le montant des comptes 2025 correspond à la participation pour le brunch et au don pour la réfection du clocher de l'église.

6 POLICE

610 Corps de police

610.351.0 Réforme policière

Le montant budgété en 2025 s'est élevé à CHF 129'487 et le projet de décompte final 2025 transmis par le canton s'élève à CHF 122'795.

Pour rappel, la facture policière vise à répartir entre les communes les différentes charges relatives au financement des missions de la police, accomplies à la place ou en faveur des communes.

Le montant facturé se divise en deux parties :

1. Un socle sécuritaire commun réparti sur toutes les communes en francs par habitant (CHF 31 par habitant en 2026)
2. Les coûts des missions générales de la police pour les communes ayant délégué ces missions à la Police cantonale. Le montant est calculé à 50% en fonction de la population et à 50% en fonction de la population pondérée.

7 SECURITE SOCIALE

710 Service social

710.436.4 EFAJE, rbt année précédente

Selon le décompte final de l'EFAJE pour l'année 2024, un montant en notre faveur de CHF 37'933 est dû. Lors de la clôture 2024, un montant en notre faveur de CHF 30'000 avait été inscrit comme transitoire dans le compte 710.352.4 « EFAJE (Garderie, accueillantes, jardin d'enfants) », raison pour laquelle seule la différence de CHF 7'933 est inscrite dans les remboursements années précédentes en 2025.



720 *Prévoyance sociale cantonale*

720.351.0 *Facture sociale*

La participation à la cohésion sociale (PCS) a pour but de faire participer les communes au financement des dépenses en faveur de la cohésion sociale cantonale. Les acomptes payés se sont élevés à CHF 850'148 et le projet de décompte final 2025 transmis par la Canton s'élève à CHF 824'660.

8 SERVICES INDUSTRIELS

810 *Service des eaux*

810.312.1 *Achat d'eau à l'AIEHJ*

L'achat d'eau à l'AIEHJ est plus élevé que le budget 2025. La consommation s'était élevée à 61'537 m³ en 2024, contre 65'704 m³ en 2025, soit une augmentation de 6.7%.

810.314.0 *Entretien réseau communal*

L'entretien du réseau communal comprend principalement la facture annuelle concernant le contrat de maintenance des bornes hydrantes et des éventuels repérages de canalisations.

810.381.0 *Attribution fds de réserve*

Les comptes du service des eaux doivent être équilibrés, raison pour laquelle une attribution au fonds de réserve est effectuée. Les charges et les produits ayant varié par rapport au budget 2025, il est normal que l'attribution soit influencée en conséquence.

810.434.1 *Taxes de raccordement*

Le budget 2025 prévoyait CHF 66'020 de taxes de raccordement, relatives au permis d'utiliser ou de construire. Aucune facturation n'a été effectuée en 2025 concernant des taxes de raccordement, les dossiers étant toujours en cours.

